

Calendrier 2024 de la plateforme SOLTéA

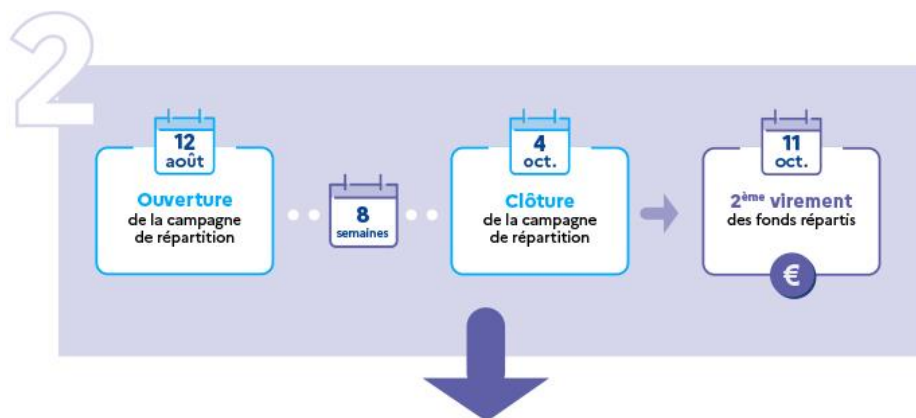
Ouverture de la plateforme



1^{ère} période de répartition



2^{ème} période de répartition



Fonds non répartis



Version textuelle du calendrier

Ouverture de la plateforme

À partir du 6 mai 2024 : Ouverture de SOLTÉA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 27 mai 2024 : Ouverture de SOLTÉA aux employeurs

1ère période de répartition

27 mai 2024 : Début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTÉA pour les employeurs

2 août 2024 : Clôture de la 1ère période de répartition

9 août 2024 : 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2ème période de répartition

12 août 2024 : Début de la 2ème période de répartition

4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTÉA

11 octobre 2024 : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

25 octobre 2024 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.